



Compte rendu de Conseil Municipal

Séance du 29 avril 2019

Nombre

de Membres en exercice

27

de Présents

19

date de la convocation : le 19 avril 2019

de Votants

24

L'an deux mil dix-neuf, le vint neuf avril à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni en assemblée ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Bonnétable, sous la présidence de Monsieur Frédéric BARRÉ, Maire.

Présents : M. BARRÉ Frédéric, Maire, M. GODET Alain, Mme BELLANGER Geneviève, M. LEMONNIER Thierry, Mme LECAS Amélie, Mme PLEVER Marie-Laure, M. TORTEVOIS Jean-Louis, M. VOGEL Jean Pierre, M. AVENARD Jean-François, Mme RENVOISÉ Annick, M. BALLU Lionel, Mme PEYRAUD Chantal, Mme GOUPIL Micheline, M. TOURNET Bernard, Mme CORMIER Claudine, M. VANNIER Jean-Claude, Mme GUILLARD Lisiane, Mme CHARTRAIN Catherine et M. CRAYON Patrick.

Absents ayant donné procuration : M. BLOT Alain à Mme CHARTRAIN Catherine, Mme GUILLOPÉ Rose-Marie à M. TORTEVOIS Jean-Louis et Mme JARRY Laëtitia à M. Alain GODET.

Excusés : M. FERRAND Jean François, Mme DAVID Marie-France et Mme REBRASSÉ Dominique

Absents : M. LECESVE Loïc et M. YVON Pascal.

Secrétaire de Séance : M. LEMONNIER Thierry

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du 8 avril 2019
- Finances :
 - o Tarif de location de la salle Mélusine pour la Communauté de Communes Maine Saosnois
- Marchés publics :
 - o Attribution du marché « Aménagement d'une aire de jeux pour enfants au jardin public »
 - o Achat de plaques de rue et de numéros suite à la nouvelle dénomination des voies
- Affaires et questions diverses

Mme Cormier précise que dans le compte rendu du 8/04/2019, il y a une erreur sur l'année dans le corps de la délibération :

« Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la gratuité de la location des jardins familiaux pour l'année ~~2017~~ 2019 pour l'Association « Le jardinier sarthois ».

Le compte rendu de la séance du 8 avril 2019 est ensuite approuvé à l'unanimité.



1) Finances

DÉLIBÉRATION N° 2019-64 TARIF DE LOCATION SALLE MELUSINE POUR MAINE SAOSNOIS POUR L'ANNEE 2019 POUR L'OCCUPATION DES SALLES DANS LE CADRE DE LA PROGRAMMATION CULTURELLE

M. le Maire propose au Conseil Municipal de refacturer au réel l'utilisation des salles de Mélusine dans le cadre de la programmation culturelle 2019.

Pour ce faire, il a été calculé le coût de fonctionnement 2018 de la salle Mélusine soit 72 475,60 € HT.

La salle ayant une surface louable de 1 263m², cela donne un coût de fonctionnement de $72\,475,60/1263/365,25 = 0,16$ € HT/jour/m².

Pièce	Superficie	Coût HT/jour	Coût TTC/j
Salle A	377 m ²	53,21 €	63,85 €
Scène + loge	140 m ²	19,60 €	23,52 €
Salle B	223 m ²	31,22 €	37,46 €
Salle B + salle de projection	245 m ²	34,30 €	41,16 €
Cuisine	27 m ²	3,78 €	4,54 €
Salle C1 ou C2	58 m ²	8,12 €	9,74 €
Sanitaires	36 m ²	5,04 €	6,05 €
Bar + hall	322 m ²	51,52 €	61,82 €

Il sera également facturé le temps agent (hors agent de la salle mélusine déjà compté dans le coût total de la salle) du personnel technique pouvant intervenir : montage ou démontage des gradins notamment.

Pour ce faire, il sera facturé un coût de :

- 17,85 €/h pour le temps passé hors astreintes (soit sur le temps de travail des agents)
- 20,68 €/h pour le temps passé pendant les astreintes (soit en dehors de leur temps de travail)

Ces coûts correspondent aux coûts horaires moyens du personnel technique pouvant intervenir sur la salle Mélusine.

Il sera envoyé deux titres de recette par an (juin et décembre) à la Communauté de Communes Maine Saosnois selon un décompte précis des réservations et du temps salarié passé.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'émettre deux titres à l'encontre de la Communauté de Communes Maine Saosnois pour l'occupation des salles Mélusine dans la cadre de la programmation culturelle et selon le barème énoncé ci-dessus, pour l'année 2019.

2) Marchés publics

DÉLIBÉRATION N° 2019-65 ATTRIBUTION DU MARCHÉ « AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE DE JEUX POUR ENFANTS AU JARDIN PUBLIC »

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation a été lancée via la plateforme « Sarthe Marchés Publics » pour attribuer le marché de travaux d'aménagement d'une aire de jeux pour enfants au jardin public.

Ce marché est composé de deux lots :

Lot 1 : Terrassement, Assainissement, Voirie,

Lot 2 : Fourniture et pose de Jeux

Les critères d'analyse des offres tiennent compte de la valeur technique des prestations (35%), du prix des prestations (25%) et du délai (40%).

La date limite de réception des offres était fixée au 23 avril 2019 à 12h.

La Commune a réceptionné 7 réponses pour le lot 1 et 4 pour le lot 2.



La Commission s'est réunie deux fois, et après réflexion et au vu de la notation, il est proposé de retenir :

- SAS BAUDUCEL TP Services (72 000 le Mans) pour le lot 1
- PROLUDIC SAS (37210 Vouvray) pour le lot 2

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, le Conseil municipal, à l'unanimité, attribue le marché de travaux « aménagement d'une aire de jeux pour enfants au jardin public » à

- SAS BAUDUCEL TP Services pour le lot 1 pour la somme de 28 406 € HT
- PROLUDIC SAS pour le lot 2 pour la somme de 33 678,73 € HT

DÉLIBÉRATION N° 2019-66 ACHAT DE PLAQUES DE RUES ET DE NUMÉROS

Suite au nouvel adressage de la Commune décidé lors du conseil municipal du 11 mars 2019, il est nécessaire de faire l'acquisition de plaques avec les nouveaux noms de rues et les nouveaux numéros.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis de Graphic Ouest pour l'acquisition de panneaux de rues et de numéros avec un bordereau de prix de

	description	cout HT
PANNEAU DE RUE	Impression	12,375 €
	tube acier	16,500 €
	Obturateur	1,900 €
	Barre oméga	2,500 €
	Bride pour fixation	2,850 €
NUMEROS DE RUE	1/2 chiffres	3,250 €
	3 chiffres	4,000 €
	4 chiffres	5,000 €

Dans la limite d'un budget maximal de 5 500 € HT.

3) Questions diverses

M. le Maire donne les informations suivantes :

- les élections européennes auront lieu le dimanche 26 mai 2019.
- le comité des fêtes n'organisera pas les festivités du comice cette année, suite au désaccord sur l'implantation de leur stand.

Mme Lecas informe le conseil qu'une journée environnement est organisée par le Conseil Municipal des Jeunes le samedi 11 mai. Le rdv est prévu à 10h aux étangs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Vu pour être affiché le 6/05/19

le Maire, Frédéric BARRÉ

